

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : MAHJOUBI Société : R.A.M. 133081

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAHJOUBI Mohammed

Date de naissance : 01/01/1950

Adresse : 317 Lotissement Jardins et Jisseasfa

..... canal maroc

Tél. : 0661451866

Total des frais engagés : 1080.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/09/2022

Nom et prénom du malade : MAHJOUBI Mohammed

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : Gonalgé bilabéif

Age : 62

Enfant :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 15/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Moussa RONAJI

Dr. Moussa RONAJI
Spécialiste en Chirurgie
Traumatologie et Orthopédique
164, Rue de la Croix Des
Kabil, Casablanca
Tél: 05 22 20 45 45 - Cam 06 61 16 16 16

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/09/2022	1	30000		MOUSSA ROUAFI Spécialiste en Chirurgie et Orthodontie à Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE CASABLANCA 160, Bd El Mahrama - Casablanca Tél 05 22 80 00 74	14/09/2022	542,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

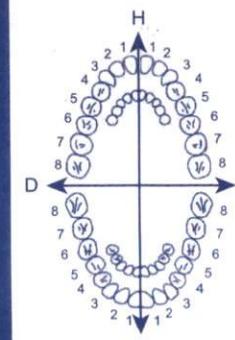
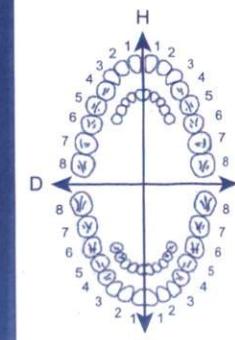
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
		1	1	1	1	100,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET PARA-MEDICAL " AL IHSSANE "
PATENTE N° 36004972
R. C N° 263110
AUT. S.G.G N° 1579/95
ICE :001086340000068

A Casablanca, le.

14/9/69

Objet

FACTURE N°

MONTANT (DHS)

Arrête la présente facture à la somme de :

Siege :Boulvard oued Sebou ;Rue 173 N° 27 EL OULFA CASABLANCA
Fix :05 22 90 50 42 / GSM : 0664.97.43.72

Docteur Moussa ROUAJI

MEDECIN

Spécialiste en Chirurgie

Traumatologique et Orthopédique

Diplômé de la Faculté de Médecine de Grenoble

AUT N° 13751

14/9/2022 Casablanca, le : icté

MAHJOUBI MOHAMED M%L 1659 RAM

54,10x2 1/ PROFENID INJECTABLE 2 BOITES N2

UNE IM PAR JOUR DURANT 12 JOURS

51,00x2 2 : COLTARX INJ 2BOITES

UNE IM PAR JOUR DURANT 12 JOURS

28,00x1 3/ PROFENID ET COLTRAX A MELAGER DA

MEME SERINGOUE

102,00 3/ AULCER 29 UN PAR JOUR 28 JOURS

195,00 4 CROGEL MASSAGE N 1

UNE APPL PR JOURS

540,80

CONTROL LE 30/09/2022 A 11 H

صيدلية الدار
PHARMACIE DE CASABLANCA
160, Bd El Mahatta - Casablanca
Tél 05 22 80.09 70

LOT 0206
PER 06 24
PPV 54.10 DH

وجراح اختصاصي في انشقاق
وأمراض العظام والمف
خريج كلية بكروربل

AUT N° 13751

الدار البيضاء، في

LOT 0206
PER 06 24
PPV 54.10 DH

icté

LOT 086121
UT AV 03 2025
PPV 51.00 DH

LOT 086121
UT AV 03 2025
PPV 51.00 DH

LOT: 22051
PER: 12/2024
PPU: 102,00 DH

8 110201 091027
Dr. Spec
Traumatol
164, Rue
Kabir
Tél 05 22 80.11.35
EXPI: 30/09/2024
PPC: 195 DH
LOT: 97121